

La part salariale n'a jamais été aussi basse !

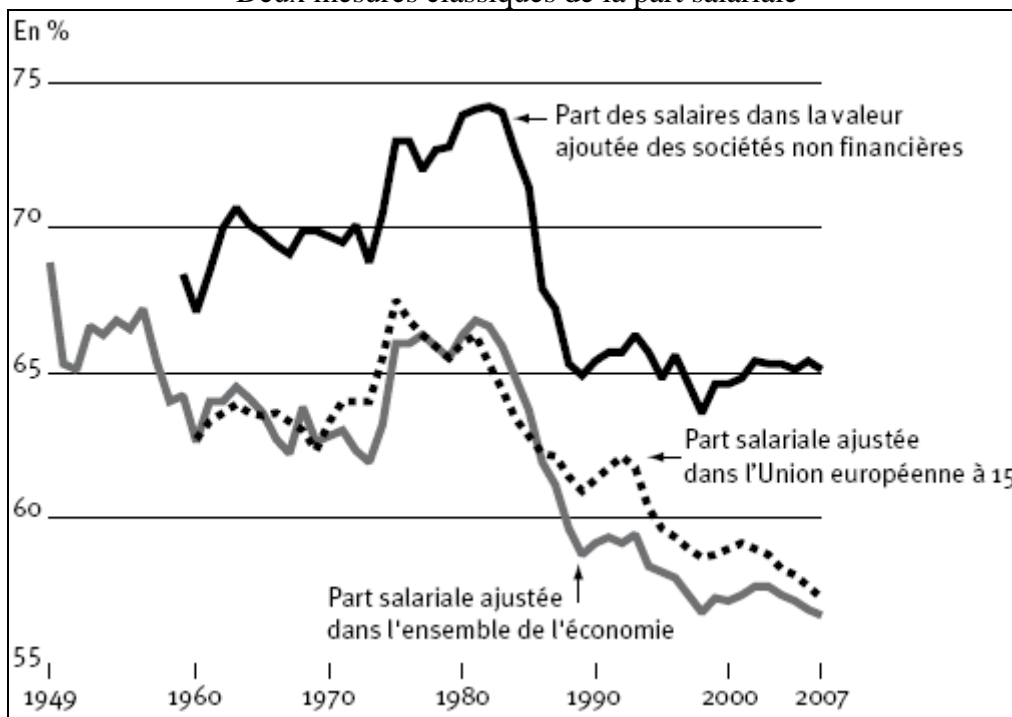
Michel Husson, *L'Economie politique* n°42, Avril 2009

La part des salaires a-t-elle oui ou non baissé en France ? Le débat public se développe aujourd'hui autour de cette question¹. Cet article voudrait en démêler les aspects méthodologiques pour insister à nouveau sur cette réalité incontournable : en France, comme dans la plupart des pays européens, la part des salaires correctement mesurée a été ramenée à un niveau historiquement bas. Cette évolution est l'une des principales sources de la crise actuelle et elle fonde la possibilité d'une autre répartition des revenus.

Comment mesure-t-on la part salariale ?

La part salariale est définie comme le rapport entre les rémunérations salariales (y compris cotisations) à la valeur ajoutée. La mesure la plus courante porte sur le champ des sociétés non financières, à partir de données régulièrement publiées par l'Insee. Si l'on veut raisonner sur l'ensemble de l'économie, il faut traiter la question des non-salariés puisque la part des salaires est toutes choses égales par ailleurs moins élevée quand il y a beaucoup de non-salariés. En France, la part des salariés dans l'emploi total est ainsi passée de 64 % en 1949 à 94 % en 2007. La méthode standard pour corriger ce biais consiste à affecter un salaire moyen aux non-salariés. Cette part salariale ajustée peut s'interpréter de manière transparente comme le rapport entre le salaire moyen qui revient à chaque salarié et le Pib par tête, autrement dit la productivité moyenne du travail, qu'il soit salarié ou non. Elle facilite par ailleurs les comparaisons internationales sur longue période, et c'est pourquoi la Commission européenne ou l'OCDE utilisent cette définition.

Graphique 1
Deux mesures classiques de la part salariale



Sources : <http://tinyurl.com/insee3101>, <http://tinyurl.com/insee1201>

¹ références disponibles à : <http://tinyurl.com/parsal>

L'histoire classique que racontent ces deux indicateurs (graphique 1) est alors la suivante :

- la part salariale est à peu près constante jusqu'à la récession de 1974-75 ;
- elle augmente jusqu'au pic de 1982 ;
- elle baisse fortement entre 1982 et 1989 ;
- elle est à peu près constante depuis 1989.

Par rapport au débat actuel, le point important est donc le suivant : il serait effectivement erroné de soutenir que la part salariale baisse sur la période récente. Mais les indicateurs courants montrent que la part salariale est aujourd'hui inférieure de 4 à 5 points par rapport aux « Trente glorieuses » et de 9 à 10 points par rapport au sommet de 1982.

Les correctifs de Denis Clerc

Dans le dernier numéro de *L'Economie politique*, Denis Clerc soutient au contraire que la part des salaires est restée à peu près stable en France² à l'exception de la « bosse » qui culmine en 1982. Elle ne serait pas aujourd'hui significativement inférieure à son niveau des années 1960. Pour parvenir à ce résultat, Denis Clerc propose deux correctifs par rapport à la mesure classique de la part salariale.

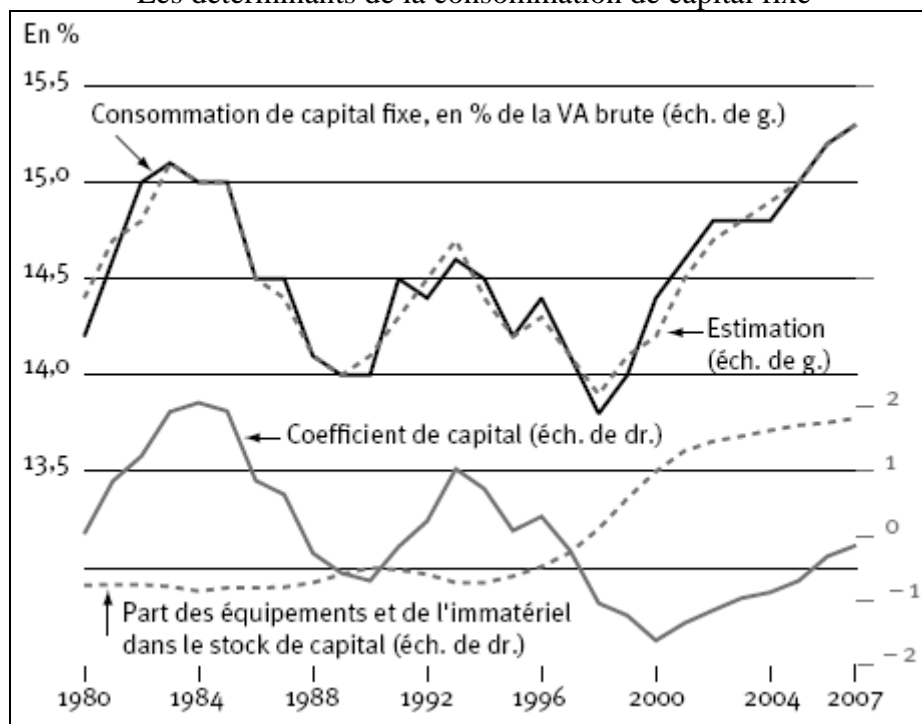
Le premier correctif consiste à défalquer la consommation de capital fixe de la valeur ajoutée brute et à calculer la part salariale à partir de cette valeur ajoutée nette. Cette démarche est légitime, dès lors qu'il s'agit de repérer la nouvelle valeur créée. Ce correctif a pour premier effet de gonfler la « bosse » du début des années 1980. A y regarder de plus près, ce phénomène correspond à une augmentation du coefficient de capital, autrement dit du rapport entre stock de capital et valeur ajoutée des entreprises. Il s'agit d'une fluctuation cyclique car la tendance à plus long terme est plutôt à la baisse de ce coefficient (graphique 2). Ce constat est important parce qu'il permet de rejeter l'hypothèse d'une accélération de la substitution capital-travail parfois avancée dans la littérature pour justifier une baisse de la part salariale.

La seconde modification porte sur les années récentes. Depuis 2000, la consommation de capital fixe augmente plus vite que la valeur ajoutée brute, de telle sorte que la part salariale corrigée tend à se redresser. Denis Clerc suggère que ce mouvement traduirait une « obsolescence plus rapide » liée à la part croissante des nouvelles technologies. Or, la construction des séries de capital de l'Insee repose sur l'attribution à chaque type d'équipement d'une durée de vie conventionnelle qui va de 60 ans pour les ouvrages de génie civil à 3 ans pour les logiciels. Une obsolescence plus rapide ne peut donc provenir que d'un effet de structure dans la composition du stock de capital. C'est effectivement ce qui se passe : la part dans des équipements et de l'immatériel (logiciels, etc.) augmente, tandis que celle des bâtiments et ouvrages diminue. Par conséquent, la durée de vie moyenne du capital diminue et le taux d'amortissement augmente. Mais, compte tenu des durées de vie relatives, la contribution principale vient du côté des bâtiments et ouvrages.

Au total, l'évolution de la part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée peut être simulée à partir de deux variables: le coefficient de capital et la structure du capital (voir courbe estimation, graphe 2). Mais celle-ci dépend en grande partie de la définition conventionnelle des durées d'amortissement des bâtiments et des ouvrages de génie civil et il en va donc de même de la consommation de capital fixe.

² Denis Clerc, « Des salaires aux dividendes : la France depuis 1970 », *L'économie politique* n°41, février 2009

Graphique 2
Les déterminants de la consommation de capital fixe



Source : calculs personnels à partir des données de l'Insee, <http://tinyurl.com/insecap>

Les fondements statistiques de cette correction sont donc statistiquement fragiles ; en tout état de cause, elle ne modifie pas qualitativement les évolutions de la part salariale (tableau 1). La thèse de Denis Clerc repose donc essentiellement sur son second correctif qui consiste à raisonner sur la valeur ajoutée dite « au coût des facteurs ». Elle se calcule en déduisant les impôts sur la production de la valeur ajoutée et en y ajoutant les subventions d'exploitation. On obtient alors un nouveau profil d'évolution où le différentiel entre la période récente (1993-2007) et la période « fordiste » (1959-1973) est cette fois significativement réduit puisqu'il passe de 4,3 points à 1,5 points (tableau 1).

Tableau 1

Trois mesures de la part des salaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières

définition de la valeur ajoutée	1959-73 (1)	1982 (2)	1993-2007 (3)	différence (3)-(2)	différence (3)-(1)
brute	69,4	74,2	65,1	-9,1	-4,3
nette	79,4	87,2	76,2	-11,1	-3,3
nette au coût des facteurs	81,2	89,3	79,7	-9,9	-1,5

Mais cette correction n'est pas légitime parce qu'il s'agit d'étudier le partage primaire des revenus, autrement dit de répondre à cette question : quand les entreprises créent 100 de valeur nouvelle, quelle est la proportion qui revient aux salariés ? Certes, l'entreprise doit par ailleurs verser des impôts à l'Etat, des intérêts aux banques, et des dividendes aux actionnaires ; ce qui lui reste s'appelle le profit d'entreprise, disponible pour l'investissement. Mais on ne peut mélanger les deux questions.

Denis Clerc n'est pas convaincu par ce point de vue et pense qu'il relève de ma part « *d'avantage d'une analyse circonstancielle que d'une problématique scientifique* »³. Ce genre de compliment se retourne facilement : pourquoi Denis Clerc choisit-il un traitement spécifique pour certains impôts comme la TIPP ou la taxe professionnelle ? Les autres impôts sur le revenu ou sur le capital payés par les entreprises ne tombent pas non plus « *dans la poche des propriétaires du capital ni dans celle des salariés* » pour reprendre le critère de Denis Clerc. Or, si on défalque l'ensemble de ces impôts de la valeur ajoutée, la part salariale ainsi recalculée retrouve son profil « classique », avec un écart de 4 à 5 points entre la période récente et les années 1960. Pour rendre les choses plus concrètes : imaginons que Sarkozy tienne sa promesse de supprimer la taxe professionnelle. Dans ce cas, la valeur ajoutée au coût des facteurs va augmenter et la part salariale - telle que Denis Clerc propose de la mesurer - va baisser, sans que cela corresponde à un changement effectif dans le partage primaire des revenus. Bref, le correctif proposé par Denis Clerc introduit un effet parasite. La mesure de la part des salaires ne doit pas être sensible aux variations de la fiscalité des entreprises.

Une tendance universelle

Denis Clerc fait l'impasse sur l'avalanche de rapports récents qui mettent tous l'accent sur une tendance générale à la baisse de la part salariale. Un rapide passage en revue montre qu'il ne s'agit pas d'« analyses circonstanciennes ». C'est un document de la Banque des Règlements Internationaux⁴ qui a le premier évoqué une hausse tendancielle de la part du profit. En avril 2007, le FMI⁵ constate que « *la part des salaires dans les pays développés a baissé en moyenne d'environ sept points depuis le début des années 1980, ce recul étant plus marqué dans les pays européens* ». La Commission européenne dresse un constat similaire dans son rapport annuel sur l'emploi⁶ : « *Après avoir culminé à la fin des années 1970 et au début des années 1980, la part des revenus du travail a commencé à baisser dans la plupart des Etats membres de l'Union européenne et se situe actuellement à des niveaux historiquement bas* ». L'OCDE évoque « *un recul significatif de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Dans les 15 pays de l'OCDE pour lesquels les données couvrent toute la période depuis 1976, cette part a reculé d'environ 10 points* »⁷. Enfin, l'OIT étend le diagnostic à un nombre encore plus grand de pays : « *dans 51 des 73 pays pour lesquels on dispose de données, la part des salaires dans le revenu national a baissé durant les deux dernières décennies. Le recul le plus marqué a été enregistré en Amérique latine (13 points), suivie par l'Asie et le Pacifique (10 points) et par les économies avancées (9 points)* ».⁸

La France fait-elle exception à cette tendance à peu près universelle ? Un nouvel examen du graphique 1 montre que non. Il existe au contraire un parallèle frappant entre l'évolution de la part salariale ajustée en France et pour l'ensemble de l'Union européenne. La spécificité française réside dans la « marche d'escalier » 1982-1989 qui a fait brutalement baisser la part salariale en France, alors que le mouvement est plus progressif dans les autres pays européens.

³ sur le blog de Jean-Marie Harribey, <http://tinyurl.com/DC2JMH>

⁴ Ellis L., Smith K. (2007), « The global upward trend in the profit share », *BIS Working Paper* n°231, <http://tinyurl.com/BIS231>

⁵ FMI (2007), *Spillovers and Cycles in the Global Economy*, World Economic Outlook, April, <http://tinyurl.com/IMF2007>

⁶ Commission européenne (2007), *Employment in Europe 2007* ; Chapter 5: "The labour income share in the European Union", <http://tinyurl.com/labshare>

⁷ *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, OCDE, 2008, <http://gesd.free.fr/croinega.pdf>

⁸ *Income Inequalities in the Age of Financial Globalization*, <http://tinyurl.com/ILO2008>

Il n'est donc pas possible d'ignorer le bilan dressé par les institutions internationales et européennes. Plutôt que de dépenser son énergie à nier la réalité du phénomène, il serait plus intéressant de s'attacher à l'expliquer. Les rapports en question mobilisent en effet toute une série de facteurs explicatifs où l'on retrouve pêle-mêle le prix du pétrole, le taux d'intérêt, le degré d'ouverture internationale, les rigidités du marché du travail, etc. Mais aucune ne fait intervenir le taux de chômage qui permet pourtant de mesurer facilement le rapport de forces entre capital et travail et son impact sur la part salariale. Une modélisation économétrique simple permet de rendre compte de l'évolution de part salariale ajustée en fonction d'une hypothèse centrale selon laquelle la répartition des gains de productivité est d'autant moins favorable aux salariés que le taux de chômage augmente⁹.

Peut-on prendre le « pic de 1982 » comme référence ?

Certes la part salariale a baissé, mais revenir à son niveau record de 1982 serait anti-économique : telle est la position de repli des défenseurs du statu quo. Il faut pourtant y regarder de plus près. La baisse de la part salariale équivaut, aux prix relatifs près, à une baisse du coût salarial unitaire et elle a donc contribué à l'amélioration de la « compétitivité-coût ». Mais cette baisse ne s'est pas pour autant répercutée sur les prix, par lesquels passent en fin de compte les effets de compétitivité, sinon le taux de marge ne se serait pas rétabli. Les efforts imposés aux salariés au nom de la compétitivité n'ont donc pas été consacrés à la baisse des prix mais au rétablissement du profit.

Etait-ce la condition nécessaire pour rétablir la capacité d'investissement des entreprises ? La réponse est là aussi négative : le fameux théorème énoncé à l'époque par le chancelier Schmidt (« les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ») n'a pas fonctionné : après 1982, le taux de marge des entreprises a significativement augmenté, mais pas la part de leur valeur ajoutée consacrée à l'investissement. Le taux d'investissement des sociétés non financières a fluctué autour d'une tendance légèrement orientée à la baisse. En 2007 - un point haut du cycle - il est à peine supérieur à son niveau de 1982 : 20,9 % contre 20,2 %.

Si le rétablissement du taux de marge n'a été consacré ni à la compétitivité ni à l'investissement, où se trouve sa contrepartie ? Dans un premier temps, les entreprises ont donné la priorité au désendettement qui, avec la baisse ultérieure des taux d'intérêt, a conduit à une réduction graduelle de leurs charges d'intérêts. A mesure que la situation financière était ainsi assainie, la distribution de dividendes s'est mise à croître exponentiellement. En 1982, les dividendes nets versés par les sociétés non financières représentaient 4,4 % de leur masse salariale ; en 2007, on en est à 12,4 %. Autrement dit, les salariés travaillent aujourd'hui près de six semaines par an pour les actionnaires, contre deux semaines au début des années 1980.

Sur la base de ces observations, on peut construire un compte « virtuel » des entreprises (tableau 2) où la part salariale retrouverait son niveau « record » de 1982, moyennant deux contreparties : la part des dividendes est ramenée à son niveau de 1982 et le besoin de financement retrouve lui aussi son niveau de 1982 en proportion de la valeur ajoutée. Le taux d'investissement reste le même et la compétitivité n'est pas atteinte puisque l'augmentation des salaires est compensée par la baisse des dividendes et de l'autofinancement.

⁹ voir Michel Husson, *Protectionnisme et altermondialisme*, Février 2009 <http://hussonet.free.fr/prottec9.pdf>

Tableau 2. Structure du compte des sociétés non financières en % de la valeur ajoutée

	(1) 1982	(2) 2007 observé	(3) 2007* virtuel	(2)-(1) variation 2007-1982	(3)-(2) variation 2007*-2007
Emplois					
Rémunération des salariés	74	65	74	- 9	+9
Intérêts nets	7	3	3	- 4	0
Revenus distribués nets	3	8	3	+ 5	- 5
Impôts et transferts	7	11	11	+ 4	0
Formation brute de capital fixe	20	21	21	+ 1	0
Ressources					
Valeur ajoutée brute	100	100	100	0	0
Besoin de financement	12	8	12	- 4	+ 4

Dans la construction de ce compte virtuel on retrouve deux idées chères à Keynes : l'« euthanasie des rentiers » via la baisse des dividendes et la « socialisation de l'investissement », car les taux d'intérêt sont aujourd'hui suffisamment bas pour que le financement de l'investissement se fasse par recours accru à l'endettement bancaire public.

Il n'y a donc pas d'argument strictement économique à l'encontre d'une modification radicale de la répartition des revenus : elle ne conduit pas mécaniquement à un effondrement de la compétitivité ou à une explosion de l'inflation ; elle ne réduit pas les capacités d'investissement des entreprises et ne postule pas non plus un taux de croissance échevelé. Cette augmentation de la part salariale pourrait obéir à une autre « règle des trois tiers » : 1) revalorisation des salaires ; 2) ressources nouvelles pour la protection sociale et 3) nouveaux emplois créés par réduction du temps de travail¹⁰.

Un tel projet permettrait de sortir de l'impasse du capitalisme financiarisé. Il se heurterait à de fortes résistances (grève de l'investissement, fuite des capitaux, augmentation des prix répondant à celle des salaires, etc.) qui ne manqueraient pas d'invoquer de prétendues lois économiques. Le débat statistique sur la part salariale recouvre une véritable question d'économie politique : peut-on, oui ou non, toucher à la répartition des revenus ?

¹⁰ Pour un exercice chiffré, voir Michel Husson, *Un pur capitalisme*, Page Deux, 2008, chapitre 11 : « La crédibilité du programme », <http://tinyurl.com/capur11>